



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

COMMUNIQUE DE PRESSE – COMUNICADO DE PRENSA

29 novembre 2010

Pour diffusion immédiate

P
R
E
S
S
E
S
R
E
L
E
A
S
E

Suisse: le référendum sur les expulsions risque d'entraîner de graves violations des droits de l'homme

Aujourd'hui, la Commission internationale de juristes (CIJ) a exprimé sa préoccupation par rapport à l'approbation par référendum de l'initiative populaire sur l'expulsion des étrangers (*Initiative populaire « Pour le renvoi des Criminels Étrangers (initiative sur le renvoi) »*). L'initiative, si elle est appliquée selon les modalités énoncées dans la proposition de référendum, conduirait à l'expulsion automatique des non ressortissants coupables de crimes graves.

La CIJ a averti que l'initiative approuvée, qui s'étend aux personnes reconnues coupables d'une série d'infractions de l'assassinat à la « perception abusive des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale », pourrait entraîner le transfert d'individus qui pourraient faire face à la peine de mort ou la torture dans d'autres pays en violation de l'interdiction constitutionnelle et internationale de *non-refoulement*.

« L'initiative pourrait avoir des conséquences dramatiques pour le respect par la Suisse de ses obligations internationales en matière des droits de l'homme », a déclaré Massimo Frigo, conseiller juridique du Programme Europe de la CIJ, « Il existe un risque réel que certaines personnes sujettes à l'expulsion soient confrontées à la peine de mort, à la torture, aux traitements cruels, inhumains ou dégradants, au déni d'un procès équitable ou à une détention arbitraire. L'expulsion automatique, sans une décision quant à de tels risques, contrevient à la Convention européenne des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à la Convention contre la torture. Ces traités imposent des obligations à la Suisse qui les a ratifiés. » Le Comité des Nations Unies contre la torture a exprimé des préoccupations semblables dans ses Observations générales sur la Suisse en mai dernier.

« Ce nouveau régime juridique comporte également des violations potentielles du droit de la personne expulsée au respect de la vie familiale et à l'intérêt supérieur de ses enfants, dont les besoins ne seront pas évalués par rapport à la gravité du crime commis au moment de décider l'expulsion », a ajouté Massimo Frigo. « Cette conséquence va à l'encontre des obligations internationales de la Suisse en vertu de la Convention européenne, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention relative aux droits de l'enfant. »

La CIJ se félicite de la déclaration du Département fédéral de justice et police que le Conseil fédéral a l'intention de contribuer de manière constructive à la production d'une solution qui soit compatible avec la Constitution et le droit international.

La CIJ appelle l'Assemblée fédérale à discuter et approuver une loi de mise en œuvre qui assurera que toute application de l'initiative sera en conformité avec les obligations

The ICJ is an international non-governmental organisation comprising sixty of the world's most eminent jurists and has a worldwide network of national sections and affiliated organisations

33, rue des Bains, P.O. Box 91, 1211 Geneva 8, Switzerland
Tel: +41(0) 22 979 3800 – Fax: +41(0) 22 979 3801 – Website: <http://www.icj.org> - E-mail: info@icj.org

internationales de la Suisse en matière de droits de l'homme. La CIJ estime également que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale devrait examiner des moyens d'assurer que les futures initiatives populaires soient compatibles avec les obligations internationales de la Suisse.

Pour plus d'information, veuillez contacter Massimo Frigo (0229793805 ou massimo.frigo@icj.org).